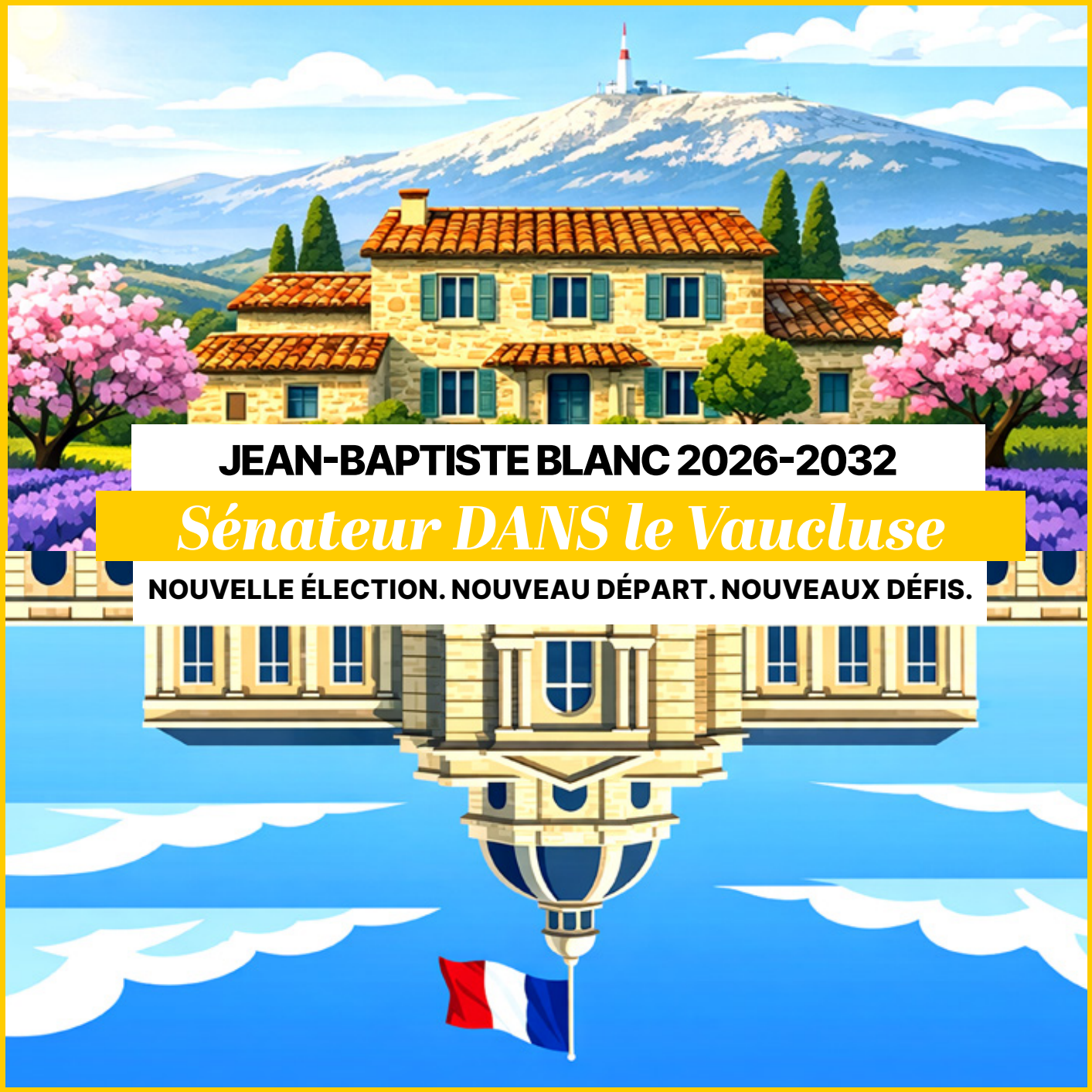

JEAN-BAPTISTE BLANC 2026-2032
Sénateur DANS le Vaucluse
NOUVELLE ÉLECTION. NOUVEAU DÉPART. NOUVEAUX DÉFIS.

Sommaire + édito

P4 : NOTRE ÉQUIPE « LE VAUCLUSE 2032 »

P. 5-11 : VOUS DONNER LA LIBERTÉ D'AGIR

- Le ZAN devenu TRACE : le bon sens local face aux normes
- Mon Sénateur & Moi : notre grande loi de simplification
- Loger ceux qui vivent et travaillent en Vaucluse
- Un accès au numérique utile pour tous
- Créer de l'emploi et réindustrialiser le Vaucluse

P.12-15 : VOUS DONNER LES MOYENS DE DÉCIDER

- Assainir les finances de l'Etat avant de s'attaquer à celles des collectivités et créer une nouvelle recette locale dynamique
- Le Statut de l'élu : des avancées mais le combat continue

P.16-21 : VOUS PROTÉGER

- Pérenniser l'accès à l'eau
- Sécurité civile : donner aux SDIS les moyens d'agir
- Sécurité au quotidien : gendarmerie, police municipale
- Agriculture - protéger et défendre ceux qui nous nourrissent
- Accès aux soins : que se soigner ne dépende jamais de son code postal
- Sauver nos écoles

P.23 : MON BILAN 2020-2026 EN CHIFFRES

P.24 : LE MOT D'ALAIN MILON, PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SOUTIEN

Mesdames Messieurs les grands électeurs,

Le Sénat, plus que jamais, est la voix des territoires et des élus locaux. Depuis 2020, cette exigence a tracé mon action. Elle fonde aujourd'hui notre projet : construire ensemble notre Vaucluse 2032.

Ce n'est pas un slogan, c'est une méthode et un cap. Une méthode, parce que c'est avec vous, au plus près du terrain, que nous voulons construire l'avenir de notre département. En six ans : 130 questions adressées au Gouvernement pour porter vos préoccupations, 425 dossiers de subvention soutenus, 1212 visites dans vos communes. Ce travail, je veux le poursuivre — avec la même disponibilité et la même détermination.

Un cap, pour vous donner les moyens d'avancer : la liberté d'agir sans normes excessives, les moyens de décider sans dépendre de dotations incertaines, la capacité de protéger durablement nos concitoyens face aux défis sécuritaires, environnementaux et économiques.

Le Vaucluse a besoin d'une représentation expérimentée et fidèle à ses territoires, capable de défendre nos 151 communes dans leur diversité, notre agriculture, notre économie et nos services publics.

C'est tout naturellement que je sollicite à nouveau votre confiance, le 27 septembre prochain, afin de poursuivre ce travail.

Hier, comme demain, je me tiendrai, à vos côtés, dans le Vaucluse.

Bien sincèrement

JEAN-BAPTISTE BLANC
SÉNATEUR *dans* LE VAUCLUSE



« Je connais chaque commune de notre département, de Sault à Bollène, du Comtat Venaissin à l'Enclave des Papes, du Luberon au Haut-Vaucluse… »



27/09/2026

Nouvelle liste pour un nouveau départ

DÉFENDRE, DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LE VAUCLUSE : UN ENGAGEMENT COLLECTIF PORTÉ PAR UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE UNIE PAR LA MÊME EXIGENCE DE PROXIMITÉ ET LA MÊME DÉTERMINATION POUR NOS 151 COMMUNES.

C'est avec une équipe d'élus expérimentés, engagés au service de nos concitoyens que je porte ce projet ***"Le Vaucluse 2032"***.

Depuis de nombreuses années au sein de nos collectivités, communes et intercommunalités, nous partageons, à vos côtés, votre quotidien, connaissons vos projets, vos attentes ou encore vos difficultés.

Notre liste rassemble des sensibilités et des parcours divers. Une seule et même conviction nous anime : le Sénat doit être le relais fidèle et efficace de nos territoires. Ensemble, nous porterons une voix unie pour le Vaucluse — celle d'un département qui a besoin d'être entendu, soutenu et représenté avec force au plus haut niveau de l'État.

« Notre liste « Le Vaucluse 2032 » est à l'image du Vaucluse : diverse, enracinée, riche de la complémentarité de ses territoires comme de ses expériences. »

Pour mieux comprendre nos engagements pour le «Vaucluse2032» scannez ce QR-Code ou rendez vous sur www.jeanbaptisteblanc2032.fr

De gauche à droite :

PIERRE GONZALVEZ
Maire de l'Isle-sur-la-Sorgue

Vice-président du Conseil départemental de Vaucluse

DOMINIQUE SANTONI
Présidente du Conseil départemental de Vaucluse

Présidente du Parc Naturel Régional du Luberon

JEAN-BAPTISTE BLANC
Sénateur de Vaucluse
Conseiller départemental du canton de Cavaillon

DOMINIQUE PLANCHER
Maire de Venasque

Vice-présidente de la COVE

PATRICK ADRIEN
Maire de Valréas

Conseiller Régional de la région Sud



Refaire du ZAN une règle adaptée aux réalités du Vaucluse.

NOTRE PRIORITÉ : DONNER AUX COMMUNES ET AUX VAUCLUSIENS LES MOYENS DE CONSTRUIRE LEUR AVENIR

« Le ZAN, c'est l'exemple parfait d'une règle pensée à Paris, imposée d'en haut, sans jamais consulter ceux qui construisent la France au quotidien : une même règle pour une métropole comme pour un village de 300 habitants sans mesurer les conséquences concrètes sur vos PLU et vos projets. Soyons clairs : l'ambition écologique nous la partageons. Le problème, c'est la méthode...»

C'est pour cela que le Sénateur Jean-Baptiste Blanc s'est saisi du dossier, portant la voix des territoires et celle du Vaucluse. Avec sa collègue - Valérie Létard, il a fait adopter, le 20 juillet 2023, une loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de « Zéro Artificialisation Nette » en assouplissant le calendrier de déclinaison territoriale du ZAN, en garantissant un droit à construire minimal pour les communes rurales (un hectare) et en différant l'entrée en vigueur de certaines obligations de modification des documents d'urbanisme. Une première réponse mais plusieurs sujets restaient en suspens.

De ce combat est né un basculement : transformer le ZAN en TRACE. Faire entrer le développement territorial dans une machine étatique qui, trop souvent, légifère sans mesurer les effets pour ceux qui vivent la règle.

Pour ce nouveau mandat, nous voulons poursuivre ce travail et le rendre pleinement applicable au Vaucluse.

NOUS DÉFENDONS :

- la mise en place de conférences départementales de la sobriété foncière, réunissant maires, intercommunalités et services de l'État ;
- la renaturation des espaces;
- le SCoT comme échelle de référence pour organiser et comptabiliser les efforts ;
- un droit à projet minimal pour les petites communes, notamment celles de moins de 2 000 habitants ;
- une différenciation des règles selon la ruralité, la pression foncière et la dynamique démographique ;
- une nouvelle recette communale dynamique comme incitation financière.

Parce que la bonne règle n'est pas celle qui s'applique partout de la même façon. C'est celle qui permet à chaque territoire d'agir avec responsabilité.

NOTRE LIGNE EST CLAIRE : PROTÉGER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES, SANS CONDAMNER NOS COMMUNES À L'IMMOBILISME.

Pour mieux comprendre la loi ZAN

ou accéder à la PPL TRACE (Trajectoire de Réduction de l'Artificialisation Concertée avec les Élus) scannez ce QR-Code

« Mon Sénateur & moi » L'outil de construction d'une grande loi de simplification.

NOTRE PRIORITÉ :
MOINS DE FORMULAIRES - PLUS DE PROJETS

« En juillet 2026, le Sénat a adopté le projet de loi portant simplification des normes applicables aux collectivités territoriales. J'ai défendu, avec d'autres, un texte plus ambitieux. Malgré nos efforts, sa portée reste bien trop limitée face à l'ampleur du chantier : avec des milliers de normes accumulées depuis 2009 et un coût estimé à plus de 7,5 milliards d'euros pour nos collectivités. Nous ne pouvons plus continuer à avancer « à la petite cuillère ». Vous attendez des actes forts de liberté et de confiance, pas des textes en demi-mesure. Ne perdons plus de temps parlementaire avec des réponses qui ne sont pas à la hauteur de vos attentes...»

Dans le cadre de « *Mon Sénateur & moi* », nous lancerons, dès le mois d'octobre, une consultation des élus du Vaucluse afin d'identifier les blocages rencontrés au quotidien. De cette consultation, nous établirons une véritable feuille de route législative - **un véritable plan «ORSEC» de la simplification administrative.**

IL S'AGIRA NOTAMMENT :
- de simplifier les procédures d'urbanisme ;
- d'alléger les règles applicables aux marchés publics du quotidien ;
- de réduire vos obligations déclaratives ;
- d'accélérer les délais d'instruction ;
- d'adapter les normes aux réalités locales;



Loger ceux qui vivent et travaillent en Vaucluse.



« Le Sénat a adopté en juillet un texte majeur pour redonner aux communes et aux intercommunalités les moyens d'agir sur le logement : construire plus vite, faciliter la rénovation, mieux prendre en compte le confort d'été et renforcer leur rôle dans la politique de l'habitat.

Dans le Vaucluse, nous devons surtout répondre à une urgence : permettre à nos jeunes ménages, nos familles et nos actifs de se loger près de leur emploi et de rester vivre dans nos communes.

La difficulté est bien connue : le foncier disponible se raréfie, tandis que les contraintes et les coûts de construction augmentent. Nous devons donc produire davantage de logements, sans multiplier l'artificialisation des terres.

NOUS DÉFENDONS AINSI :

- **la rénovation des logements vacants**

- **la reconversion des friches** et des espaces déjà artificialisés

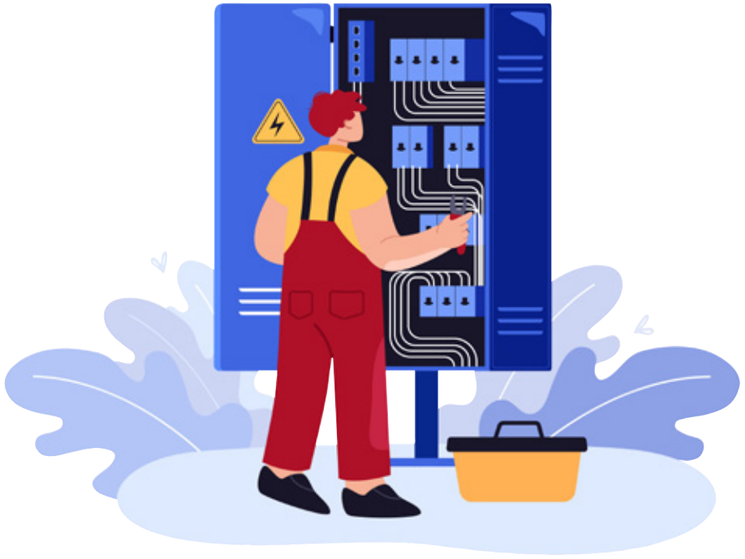
- **une adaptation des obligations de la loi SRU** aux réalités de nos territoires

Et surtout, des moyens financiers à la hauteur des responsabilités confiées aux communes rurales.

Je resterai particulièrement vigilant sur la rénovation urbaine à Apt, Avignon, Carpentras, Cavaillon et Orange, afin que les engagements de l'État s'accompagnent de financements réels et pérennes.

Le logement est une condition essentielle de l'attractivité, de l'emploi et de l'avenir de nos 151 communes.

Pour retrouver mes interventions en séance et questions sur la loi SRU scannez ce QR-Code



Garantir le numérique utile pour tous.

Dans le Vaucluse, le numérique a profondément transformé notre quotidien. Pour télétravailler, accéder aux services publics, consulter un médecin, suivre une formation : tout passe désormais par la connexion.

Notre département a pris de l'avance. Le déploiement de la fibre est aujourd'hui largement engagé, y compris dans les zones rurales. C'est une réussite collective qu'il faut saluer.

Mais le défi n'est plus seulement de raccorder, mais de rendre le numérique réellement utile et accessible à tous.

NOUS DÉFENDONS UNE ÉGALITÉ RÉELLE FACE AU NUMÉRIQUE.

- **Soutien au développement des usages** : télémédecine, espaces France Services, télétravail et services numériques adaptés aux besoins locaux.
- **Soutien à la formation de l'Intelligence Artificielle** : collectivités, entreprises, agriculteurs, professionnels de santé, habitants — tous doivent pouvoir se l'approprier. Cela passe par la formation, des usages utiles et accessibles, la protection des données et le maintien d'un accompagnement humain.



Créer de l'emploi et ré-industrialiser le Vaucluse.

« Réindustrialiser, ce n'est pas trahir nos paysages. C'est donner à nos enfants une raison de rester et à nos territoires les moyens de se développer. Nous voulons engager le Vaucluse vers une réindustrialisation adaptée à nos communes et à nos productions locales, autour de quatre leviers : le foncier, les compétences, l'innovation et la transition écologique…»

CONCRÈTEMENT :

- **réhabiliter les friches** plutôt que consommer de nouvelles terres ;

- **réserver du foncier économique** aux projets stratégiques ;

- **rapprocher les formations des besoins des entreprises ;**

- **pérenniser Territoires zéro chômeur de longue durée**, qui a déjà permis de créer 95 emplois durables en Vaucluse

- **soutenir les tiers-lieux** productifs

- **renforcer nos filières locales, notamment l'agroalimentaire**, les énergies renouvelables et la transformation de nos productions.

C'est le sens du combat que nous mènerons pour un Vaucluse 2032 productif, innovant et créateur d'emplois, sans renoncer à son identité. »

Pour retrouver mes interventions en séance lors de la discussion du Projet de loi de Finances scannez ce QR-Code



Assainir les finances de l'État au lieu de s'attaquer à celles des collectivités; créer une nouvelle recette locale dynamique.

FINANCES LOCALES : STOP AUX COUPS DE RABOT !

« Depuis trop longtemps, les collectivités sont considérées comme une variable d'ajustement budgétaire. Communes, départements et régions ne peuvent plus subir des coupes successives sans qu'une réforme de fond soit engagée. »

NOUS DÉFENDONS :

- **un moratoire sur les nouvelles réductions** de moyens imposées aux collectivités dans le projet de loi de finances pour 2027.
- **une véritable réforme des relations financières entre l'État et les collectivités**, dans le cadre d'une loi de décentralisation.
- **une refondation claire des finances locales**, fondée sur un principe simple : remplacer la défiance par **un contrat pluriannuel de confiance.**

CE CONTRAT REPOSERA SUR DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES :

- **un État qui garantit sur plusieurs années** des ressources stables, lisibles et prévisibles,
- **des collectivités qui s'engagent** sur une trajectoire de gestion responsable et d'investissement.

POUR DONNER CORPS À CE CONTRAT, NOUS PORTERONS TROIS MESURES CONCRÈTES :

- **l'indexation de la dotation globale** de fonctionnement sur l'inflation,
- **la refonte en profondeur de la péréquation**, pour corriger les inégalités actuelles et mieux prendre en compte les réalités des territoires ruraux comme ceux du Vaucluse.
- **l'affectation d'une part de fiscalité nationale**, notamment de TVA, aux intercommunalités, avec un fléchage spécifique vers les territoires ruraux, afin de vous redonner des marges de manœuvre réelles.
- **la création d'une nouvelle recette locale dynamique** visant à la mise en oeuvre de l'objectif de sobriété foncière dès le Projet de loi de Finances 2027.

« Mais au-delà des outils, c'est une méthode que nous voulons changer. Sortir des décisions unilatérales. Sortir de l'instabilité permanente et bâtir une relation fondée sur la confiance, la visibilité et la responsabilité partagée. »

Pour retrouver mes interventions en séance lors de la discussion du Projet de loi de Finances scannez ce QR-Code



Le statut de l'élu : une avancée (le combat continue)

« La loi du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu local constitue une avancée majeure. Elle revalorise les indemnités, facilite la conciliation entre mandat et activité professionnelle, renforce la formation, reconnaît les compétences acquises et sécurise la fin de mandat. Elle apporte aussi une réponse attendue par de nombreuses femmes élues : visioconférence pour certaines réunions, prise en charge des frais de garde d'enfants et d'assistance aux personnes fragiles — étendue aux communes jusqu'à 10 000 habitants et compensée par l'État —, chèque-emploi service universel ouvert à tous les élus locaux, régime plus juste en cas de congé maternité ou d'adoption. Autant de mesures qui permettent à davantage de femmes de s'engager sans avoir à choisir entre leur mandat et leur vie personnelle.»

Nous étions réunis à Bonnieux, aux côtés de la rapporteure du texte - la Sénatrice **Jacqueline EUSTACHE-BRINIO** -, dans le cadre de nos rendez-vous *«PARLONS LÉGISLATION»* lorsque cette loi a été définitivement adoptée.

Mais il reste encore à progresser. Les travailleurs indépendants, artisans, commerçants et auto-entrepreneurs ne bénéficient toujours pas de garanties suffisantes pour adapter leur activité, compenser une perte de revenus ou organiser leur remplacement.

Nous porterons donc la création d'un véritable droit à l'adaptation et à la compensation pour les élus indépendants, en lien avec M. le maire de Villelaure qui a soulevé cette question et avec tous les élus travailleurs indépendants du Vaucluse.



Pérenniser l'accès à l'eau.

NOTRE PRIORITÉ : PROTÉGER AUJOURD'HUI ET PRÉPARER DEMAIN.

« Dans le Vaucluse, comme partout ailleurs, l'eau et les risques climatiques ne sont plus des sujets lointains. Sécheresses, restrictions d'irrigation, incendies, inondations et canicules fragilisent déjà nos communes, notre agriculture et notre économie. »

Nous défendons la mise en place d'un plan départemental de sécurité hydrique et de résilience climatique, construit avec vous, les agriculteurs, les acteurs économiques, les services de l'État et les gestionnaires des milieux naturels.

CE PLAN REPOSERA SUR 3 PRIORITÉS :

- **Soutenir et sécuriser le projet HPR** du Haut Vaucluse et garantir l'accès à l'eau sur le plateau de Sault

- **Stocker et sécuriser l'eau** lorsqu'elle est disponible, grâce à des retenues et dispositifs adaptés, dans l'esprit de la gestion collective et solidaire qui a fait ses preuves dans les départements voisins.

Le projet de loi d'urgence agricole adopté au Sénat en juillet va permettre de stocker l'eau quand elle tombe en abondance afin de l'utiliser raisonnablement lorsqu'il y a un besoin

- **Moderniser les réseaux d'irrigation** et accompagner le passage de l'irrigation gravitaire à l'irrigation sous pression, pour réduire les pertes et sécuriser l'approvisionnement en eau agricole et continuer d'accompagner les ASA du Vaucluse.

- **Développer la réutilisation des eaux usées (REUT)** pour l'irrigation, en levant les freins réglementaires nationaux qui bloquent aujourd'hui son déploiement.



Sécurité civile : repenser le financement des SDIS.

Risque incendie : Il faut sauver notre modèle de sécurité civile. La sécurité civile n'a pas de prix, mais elle a un coût.

NOUS DÉFENDONS :

- **la mise en place d'un fonds d'urgence national,** avec un fléchage garanti de la taxe sur les conventions d'assurance vers les SDIS.

- **l'allégement des charges :** maintien des exonérations sur les véhicules opérationnels, compensation des surcoûts énergétiques, accès aux dispositifs de soutien à l'investissement public, et mécanismes d'atténuation face à la CNRACL.

- **faire payer le soin par le système de santé :** revalorisation du tarif de la carence ambulancière.

- **La transparence comme reconnaissance :** faire apparaître sur la feuille d'impôt la part consacrée au financement des SDIS, comme pour la GEMAPI.

Dans ce dispositif, nous n'oublions pas nos Comités Communaux de Feux de Forêt et nous nous engageons à travailler, avec eux sur un statut protégeant l'engagement bénévole de la sécurité civile.

Pour retrouver mes propositions sur le financement de notre sécurité scannez ce QR-Code



Protéger nos concitoyens et être à vos côtés

« Dans le Vaucluse, la sécurité est devenue une préoccupation majeure. Les chiffres le confirment : les violences progressent, les trafics de stupéfiants s'installent dans la ruralité et le sentiment d'insécurité gagne du terrain, notamment dans des communes qui se pensaient jusque-là préservées. Depuis 2020, j'ai alerté, à maintes reprises, le Gouvernement sur le manque de moyens, le manque d'effectif. Nous avons été entendus mais le combat continue »

C'EST POURQUOI, IL EST PRIMORDIAL :

- **de défendre un soutien accru au financement de la vidéoprotection,**

- **de poursuivre le renforcement** des brigades de gendarmerie - notamment dans les territoires ruraux - avec l'ouverture d'une nouvelle brigade à Courthézon et bientôt à Caromb.

- **de reconnaître et accompagner les polices municipales et gardes champêtres.** Leur donner des outils adaptés et sécuriser juridiquement leur action. Des avancées ont été obtenues récemment, mais beaucoup reste à faire.

Pour retrouver mes interventions en séance sur le narcotrafic dans nos communes scannez ce QR-Code



Protéger et défendre ceux qui nous nourrissent

« Depuis 2020, l'agriculture vauclusienne a occupé une part centrale de mon mandat. Parce derrière chaque filière - la lavande, la cerise, la pomme, la vigne, la truffe, il y a des exploitations familiales, des emplois et une identité que nous devons sauvegarder. «

NOTRE PRIORITÉ : QUE VIVRE DE SON MÉTIER D'AGRICULTEUR REDEVIENNE POSSIBLE

Le Sénat a adopté le 2 juillet 2026 la loi d'urgence agricole. Avec mes collègues, nous avons obtenu des avancées concrètes pour nos agriculteurs, viticulteurs et éleveurs vauclusiens : dérogation encadrée pour sauver nos cerises,meilleur accès à l'eau, protection contre la prédation du loup, et la transparence sur la juste rémunération des agriculteurs, portée avec notre vauclusien NICOLAS CHABANNE - fondateur de la marque *"C'est Qui le Patron"*.

MAIS AUSSI DES COMBATS MENÉS PIED À PIED,FILIÈRE PAR FILIÈRE TOUT AU LONG DE MON MANDAT.

LA LAVANDE : face au risque de classement de l'huile essentielle de lavande parmi les produits dangereux dans le cadre de la réforme européenne REACH, j'ai alerté le Gouvernement dès 2021. Plus de 4 000 hectares, 9 000 emplois directs, une identité provençale tout entière étaient en jeu. Un combat que nous continuerons de porter à Bruxelles comme à Paris.

LES CERISES : face aux impasses techniques créées par l'interdiction de certains produits phytosanitaires sans solution de remplacement, j'ai interpellé, dès 2021, le Gouvernement afin d'éviter que nos cerisiers ne disparaissent et je me félicite que l'ANSES autorise, par dérogation, et à titre exceptionnel, leur utilisation pour des cultures ciblées, soit 4 filières en situation d'impasse technique. nous devrons très vite aller plus loin dans la protection du vivant et la préservation de la santé avec des mesures cohérentes à l'échelle européenne.

LES POMMES : quand la grande distribution achetait à moins de 30 centimes le kilo un produit qui coûte 45 centimes à produire, j'ai porté la voix de nos arboriculteurs à bout de souffle. Le bon prix, ce n'est pas le bas prix. C'est le juste prix. Le combat continue.

LA VITICULTURE : membre du groupe Vigne et Vin au Sénat, j'ai soutenu tous les amendements visant à sauvegarder notre viticulture. Nous sommes déjà pleinement mobilisés pour défendre notre viticulture vauclusienne dans le cadre des négociations engagées au niveau européen concernant la réforme de la PAC pour la période post-2027, et plus particulièrement sur l'avenir des dispositifs de soutien spécifiques à la filière vitivinicole.

PRÉSERVER LE PETIT PATRIMOINE AGRICOLE : parce que l'agriculture vauclusienne ne se résume pas aux cultures, j'ai déposé un amendement pour créer un Fonds de mobilisation du bâti rural afin de financer la préservation du petit patrimoine bâti vernaculaire — cabanons, murs en pierre sèche, bories — à votre demande.
Ce patrimoine façonne nos paysages et notre attractivité. Il mérite d'être protégé, pas seulement admiré. Nous nous engageons pleinement à faire aboutir ce projet.

NOTRE LIGNE EST CLAIRE : DÉFENDRE NOS FILIÈRES, PROTÉGER NOTRE PATRIMOINE, ET GARANTIR À NOS AGRICULTEURS LE DROIT DE VIVRE DIGNEMENT DE LEUR MÉTIER.



Garantir un accès aux soins. Pour tous.

« La désertification médicale n'est plus une menace : c'est le quotidien de trop de communes vauclusiennes. Médecins qui manquent, délais qui s'allongent, patients qui renoncent. Derrière chaque fermeture d'officine ou de service hospitalier, ce sont notamment les personnes âgées et isolées qui perdent l'accès aux soins de proximité. C'est un combat de terrain que je mène sans relâche depuis 2020. »

En 2023, j'ai alerté le Gouvernement sur la situation de l'hôpital de Carpentras, menacé de fermeture nocturne de ses urgences et de sa maternité faute de praticiens. Je mène le même combat pour Apt, comme pour Cavaillon, Vaison et tous nos hôpitaux de proximité : un hôpital qui ferme la nuit, c'est tout un territoire qui perd ses garanties face à l'urgence.

En 2024, j'ai également défendu nos pharmacies de proximité face au projet de libéralisation de la vente en ligne de médicaments, pour préserver l'accès, la sécurité et la qualité des soins partout.

AVEC LE SÉNATEUR ALAIN MILON, NOUS PROPOSONS :

- **de décentraliser réellement la santé :** donner aux élus locaux un pouvoir de décision sur l'organisation des soins, les maisons de santé, les aides à l'installation et les relations avec l'Ordre des médecins et les facultés. Les ARS ne doivent plus décider seules, les territoires doivent avoir leur mot à dire.

- **de mobiliser dès novembre 2026 les 3 500 internes en dernière année** pour renforcer nos territoires prioritaires. Avec l'Ordre départemental des médecins et la faculté, nous devons anticiper leur accueil dans le plateau de Sault, le Haut-Vaucluse et le Luberon : identification des besoins, logement, accompagnement à l'installation.

Un jeune médecin bien accueilli est un médecin qui peut choisir de rester.



Sauvons nos écoles !

« Dans nos communes rurales, une fermeture de classe n'est jamais une décision administrative comme une autre. C'est un choc. Un signal d'alerte. Parfois, le début d'un déclin. Aujourd'hui dans le Vaucluse, la réalité est préoccupante : baisse du nombre d'élèves, fermetures de classes, fragilisation de nombreuses écoles rurales. Nous partageons votre objectif, ne pas laisser s'installer une logique purement comptable, déconnectée des réalités territoriales. »

C'EST POURQUOI, NOUS DÉFENDONS :

- **un moratoire sur les fermetures** de classes dans les territoires ruraux les plus fragiles ;
- **La fin d'une politique purement comptable**, par l'instauration d'un seuil plancher en deçà duquel aucune fermeture ne pourra être décidée, afin de garantir un minimum d'équité entre les territoires ;
- **le maintien des écoles dans les secteurs les moins denses**, plutôt que leur sacrifice au nom de la seule rationalisation comme nous avons pu le faire à Lacoste ;
- **des adaptations sur-mesure, construites avec les territoires** qui le souhaitent, plutôt qu'une règle uniforme imposée d'en haut ;
- **une visibilité pluriannuelle** pour les communes, afin qu'elles puissent se projeter sans subir une décision couperet chaque année ;
- **une autre logique d'économies :** plutôt que de sacrifier les postes devant les élèves, nous proposons de prioriser la suppression des postes hors classe (conseillers, référents, inspection, administration).

Mais nous le disons avec force : la réponse ne peut pas être uniquement scolaire. La baisse démographique est une réalité et si nous voulons préserver nos écoles, nous devons agir sur l'attractivité de nos communes.

Pour retrouver mes interventions sur l'école scannez ce QR-Code

Mon bilan 2020-2026 en chiffres.



130 questions
adressées au Gouvernement

388 interventions
en commission

117 propositions de loi

116 prises de parole
en séance

1 212 Visites dans vos communes
(RDV, fêtes, inaugurations, ...)

38 rendez-vous avec les services de l'État
à vos côtés, pour débloquer vos dossiers.

7 rendez-vous avec les ministres
pour défendre, à vos côtés, vos projets.

425 dossiers de subventions défendus
pour faire avancer vos projets.



Un comité au soutien !

Élu au Sénat en septembre 2004 et après 22 ans de mandat parlementaire, j'ai fait le choix de ne pas me représenter aux prochaines élections sénatoriales.

J'ai beaucoup donné au cours de ces années, j'ai servi le Vaucluse, je me suis efforcé de le représenter le mieux possible au Sénat. À présent, l'heure est venue de passer la main, avec le sentiment du travail accompli.

À quelques semaines du renouvellement sénatorial, avec enthousiasme et engagement, j'ai accepté la présidence du comité de soutien à la liste que conduira Jean-Baptiste Blanc.

Une liste attentive à la diversité de notre département, qui ressemblera aux élus puisque Jean-Baptiste s'est entouré d'hommes et de femmes que nous connaissons, qui ont de l'expérience et des compétences reconnues par tous. Ils sont tous élus depuis longtemps et président des exécutifs, ce qui est pour moi gage d'efficacité et d'expérience.

Leur candidature résonne avec mes convictions, et je suis persuadé que leur action sera déterminée, sincère, indépendante et bénéfique pour notre territoire, loin des clivages stériles.

Ensemble, ils portent une voix forte et équilibrée, qui rassemble et qui répond aux attentes des élus locaux et des habitants, loin des préoccupations partisanes.

Ainsi, je m'engage à mobiliser les élus de notre département et à accompagner avec détermination cette équipe qui a en tête l'avenir des 151 communes du département, avec un mot d'ordre et une ligne de conduite, le respect. Respect des élus, respect de nos différences, respect des communes, respect de la parole donnée.

_PAR ALAIN MILON, SÉNATEUR DE VAUCLUSE



LE VAUCLUSE 2032
AVEC JEAN-BAPTISTE BLANC

contact@jeanbaptisteblanc2032.fr
Tél : 06 30 14 77 58
www.jeanbaptisteblanc2032.fr
JBBlanc2032